

L'œuvre épiscopale d'entraide

Origine : Le curé Adolf Kury (1879 - 1956) a fait l'expérience à Bâle, que l'aide aux nécessiteux était une manière centrale d'annoncer l'Évangile. Les structures sociales étaient pratiquement inexistantes à l'époque. Les effets de la guerre, en 1918, l'ont amené à collecter des fonds pour soulager la misère. Il aidait des paroisses, des étudiants, des personnes individuelles aussi. Devenu évêque en 1924, il a mis son ministère dans la parole de l'apôtre Paul dans l'épître aux Galates "Ne nous lassons pas de faire le bien..." (Ga. 6,9). Cette expérience l'a naturellement amené à créer tout seul, à la veille de la 2^{ème} guerre, l'œuvre d'entraide catholique-chrétienne. Il a ainsi pu rendre de très grands services pendant et après la 2^{ème} guerre mondiale. Les œuvres d'entraide de l'époque soutenaient exclusivement leurs propres paroissiens. Pour les nécessiteux vieux-catholiques et orthodoxes, il était difficile de trouver de l'aide. Les archives épiscopales à Berne regorgent de lettres de remerciements adressées à A. Kury. Lorsqu'en 1972, l'œuvre qui s'appelle aujourd'hui

d'hui *Etre partenaires* fut fondée, l'œuvre est devenue: "Œuvre épiscopale d'entraide".

Les moyens : Les moyens proviennent essentiellement de dons privés, de dons de paroisses et d'institutions. Une collecte est organisée chaque année. Lors de visite de l'évêque dans les paroisses, la collecte est souvent transmise à l'œuvre épiscopale d'entraide. L'action de cartes contribue aussi. On y pense aussi aux anniversaires ou aux décès. Par ailleurs, elle reçoit régulièrement des legs.

Les tâches :

Les tâches sont nombreuses. L'œuvre soutient le travail ecclésial et social en Suisse et à l'étranger. Elle soutient la maison des étudiants, aide les étudiants vieux-catholiques, orthodoxes et anglicans à la Faculté de théologie à Berne. Elle aide aussi des paroisses à l'étranger qui n'arrivent pas à remplir leurs tâches. Bref, elle finance les tâches ecclésiales, sociales et humaines qui découlent des fonctions de l'évêque.

Des Eglises, des cures et des individus peuvent s'adresser à l'œuvre. C'est l'évêque qui examine les demandes et décide de l'affectation de l'argent.

La comptabilité est gérée par le secrétariat de l'évêque, révisée par l'administrateur des finances de l'Eglise catholique-chrétienne de la Suisse et publiée dans les comptes du Synode. L'évolution de l'œuvre épiscopale d'entraide est réjouissante. La somme des dons a augmenté. Je suis heureux de pouvoir ainsi offrir de nouvelles prestations (par exemple soutenir le foyer pour orphelins de guerre à Divostin en Yougoslavie).

Je remercie de tout cœur nos membres et nos paroisses pour leur fidélité et leur dévouement pour cette œuvre indispensable.

Evêque Hans Gerny

Le fond de bourse du Conseil synodal

Le Conseil synodal attribue, sous certaines conditions, des bourses à des personnes faisant leurs études à la Faculté de théologie à Berne. La personne qui sollicite une bourse doit se soumettre à un examen d'aptitude. Le montant est déterminé en fonction du revenu de la personne ou de ses parents. Il se monte à Fr. 900.- par mois au maximum, y compris une chambre à la maison des étudiants à Berne. La bourse est versée pour une durée de 10 semestres, c'est à dire pour la durée normale des études avant le stage pratique. Celui ou celle qui étudie plus longtemps peut dans certains cas obtenir une prolongation, par exemple pour rattraper l'étude des langues anciennes.

La personne qui bénéficie d'une bourse s'engage à être actif pendant au moins quatre ans au service de l'Eglise catholique-chrétienne

de la Suisse. Sinon, la bourse devra être remboursée. Le Fond de bourse dispose actuellement d'environ Fr. 280'000.-. Il est alimenté par des contributions annuelles de la caisse centrale. Si le Fond est pour l'instant assez bien garni, cela provient du fait qu'il n'y a actuellement que deux étudiants qui bénéficient d'une bourse. Le nombre d'étudiants suisses est très bas et nous inquiète.

Notre Eglise manque plus d'hommes et de femmes que d'argent.

Le Fond de bourse est la plus ancienne de nos institutions financières. Il a été créé suite à un appel du Comité central de l'Association suisse des catholiques libéraux, afin de soutenir des étudiants en théologie. Le Fonds, créé en 1885, était géré par le Canton de Berne jusqu'à son intégration dans la Caisse des

bourses du Conseil synodal en 1990.

La Faculté de théologie catholique-chrétienne à Berne a depuis toujours accueilli des étudiants d'autres Eglises vieilles catholiques ou orthodoxes, qui pour l'instant sont : un Tchèque, un Polonais et un Serbe, une Roumaine, un Roumain et un Bulgare. La bourse que ces étudiants reçoivent provient d'œuvres d'entraide de l'évêque. Cette œuvre vit de dons et permet de poursuivre le but fixé par la "Caisse internationale des bourses", à saisir donner à la Faculté de théologie de Berne, au moins au niveau des étudiants, une dimension internationale. Depuis 1874 et jusqu'à maintenant, une bonne moitié des immatriculés sont venus de l'étranger.

Urs von Arx